Nombre de membres : 34 N°2022-20

En exercice : 33 Abstentions : 0
Présents : 27 Exprimés : 32
Pouvoirs : 5 Pour : 32
Votants : 32 Contre : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

## L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire au siège de la Communauté de Communes à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président. Date de la convocation : le 01 avril deux mille vingt-deux.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian VIgnerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Jérôme Suet.

## Suppléants présents :

<u>Pouvoirs</u>: Agnès Varachaud à Thierry Dauchart, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Pierre Hachin à jérôme Suet, Stéphane Seyer à Christophe Gérouard

Secrétaire de séance : Philippe LALAY

Objet : Aménagement de la ZAE des Garennes et réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Cognac-la-Forêt : demande de renouvellement de l'inscription de ces projets au CDDI de 4ème génération 2022-2025.

Monsieur le Président rappelle qu'au titre du CDDI de 3ème génération, la Communauté de Communes avait porté le projet de réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Cognac-la-Forêt en médiathèque. Une subvention d'un montant de 55 658,86 € avait été obtenue.

Au titre de l'avenant n°4 au CDDI de 3ème génération était également porté le projet d'aménagement de la zone artisanale des Garennes.

Ce second projet a reçu une réponse positive du Conseil Départemental, et une subvention d'un montant de 25 600,00 € a été portée, par avenant n°4, au titre du CDDI de 3ème génération.

Au regard d'une part des retards liés à l'exécution de ces deux projets, et de la clôture du CDDI de 3ème génération d'autre part, il convient que le Conseil Communautaire se positionne pour solliciter du Conseil Départemental la réinscription de ces projets au titre du CDDI de 4ème génération, et en particulier du 1er volet de ce contrat relatif aux projets structurants à caractère intercommunal.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- SOLLICITE de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne la réinscription :
- du projet d'aménagement de la zone artisanale des Garennes au CDDI de 4ème génération, et en particulier dans le cadre du 1er volet de ce contrat relatif aux projets structurants à caractère intercommunal,
- du projet de réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Cognac-la-Forêt en médiathèque au CDDI de 4ème génération, et en particulier dans le cadre du 1er volet de ce contrat relatif aux projets structurants à caractère intercommunal,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant au CDDI de 4ème génération à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le Le Président.

Le Président, Christophe GEROUARD